

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-01**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 mars 2026 à 18 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 4 mars 2026, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie (arrivée en cours de séance, à 18h56, et après le vote de l'ensemble des délibérations), M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Étaient absents et représentés : M. AUXIETRE Mathieu par Mme GAILLARD Marie-Blandine, Mme MAURICE Fabienne par Mme LAY Sophie.

Était absent : M. PEDRONO Yann.

M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Résiliation bail à ferme de Monsieur Vincent BELLOC sur la parcelle AO001 et paiement d'indemnités

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024-61 du 9 octobre 2024 d'acquisition de la parcelle AO001 afin de permettre l'aménagement du sentier de la Pitchounelle ;

Vu le renouvellement du bail à ferme du 13 avril 2018 entre messieurs Fabrice et Laurent PELLAUZY et monsieur Vincent BELLOC ;

Vu l'acte de vente de la parcelle en faveur de la commune de Saint-Geniès Bellevue, établi par maître Philippe FRANCOIS en date du 1^{er} juillet 2025.

Madame le Maire **EXPLIQUE** que la parcelle AO001 acquise par la commune en 2025 était exploitée depuis 1999 par monsieur Vincent BELLOC via un bail à ferme renouvelé en 2018.

Considérant que la parcelle n'est plus suffisante pour exercer son activité, monsieur Vincent BELLOC a souhaité résilier le bail contre dédommagement.

Le dédommagement est fixé à 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** le versement de cette indemnité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Membres en exercice	12
Membres présents	08
Suffrages exprimés	10
Pour	10 dont 2 procurations
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Sophie LAY

